



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL du mercredi 15 Octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze octobre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Roger **BLANC-COQUAND, Maire**

**Présents** : Christophe **VALLOIRE**, Serge **MICHEL**, Richard **DOMPNIER**, Jean-Michel **MESCAM**, Brigitte **VIOLA**, Benoit **TRUCHET**, Noémie **KURA**

**Excusés** : Sophie MONNOIS donne procuration à Richard DOMPNIER  
Hassan BEN MANSOUR donne procuration à Serge MICHEL

**Date de Convocation** : 10/10/2025

**Date d'affichage** : 10/10/2025

#### **Nombre de conseillers** :

En Exercice : **10**

Présents : **8**

Votants : **10**

- Election du Secrétaire de séance : Noémie KURA

#### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 6 Octobre 2025**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le **Procès-Verbal** du 06/10/2025

► **Il est approuvé à l'unanimité**

Il est donc arrêté et signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance pour la publication.

**Monsieur le Maire propose** d'ajouter un point à l'ordre du jour :

► Motion de soutien à la Commune de Saint Julien Montdenis et soutien de l'engagement Intercommunal pour le maintien d'un service pharmaceutique de proximité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cet ajout à l'ordre du jour

Délibération n°  
**2025 10 15 1**

**PLACE DU SOUVENIR FRANCAIS**

**Monsieur le Maire rappelle** la date butoir du 31 octobre pour les demandes de subvention au Département, de ce fait le conseil municipal a dû délibérer précipitamment pour les demandes du projet de la Place du Souvenir Français.

En parallèle la vente du terrain aux Bottières à VINCI IMMOBILIER ne se profile pas pour 2025 et la Commune n'a pas à ce jour l'assurance de la vente en 2026,

C'est pourquoi **Monsieur le Maire propose** de délibérer sur le maintien du projet Place du Souvenir Français car l'autofinancement programmé n'est plus garanti.

**Dans le cas où le projet est supprimé, Monsieur le Maire propose** donc d'annuler les délibérations suivantes :

- Délibération n°2025 03 18 10 du 18/03/2025 Approbation du Projet Place du Souvenirs Français et demandes de subventions
- Délibération n°2025 10 06 1 du 06/10/2025 Demandes de subventions Place du Souvenir Français

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- **DE REPORTER** le projet de l'aménagement de la Place du Souvenir Français
- **D'ANNULER** la Délibération n°2025 03 18 10 du 18/03/2025 Approbation du Projet Place du Souvenirs Français et demandes de subventions
- **D'ANNULER** la Délibération n°2025 10 06 1 du 06/10/2025 Demandes de subventions Place du Souvenir Français

Délibération n° <b>2025 10 15 2</b>	<b>MOTION DE SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MAINTIEN DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVITE DU SITE INDUSTRIEL FERROPEM A MONTRICHER-ALBANNE, ET APPEL A L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS POUR LA PERENNITE DE L'ACTIVITE</b>
--	--

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** la situation critique que traverse l'entreprise Ferroglobe, leader mondial et premier producteur européen de silicium et de ferrosilicium, et par voie de conséquence le site industriel de **Ferropem** à Montricher-Albanne (site du Bochet) ;

**CONSIDÉRANT** que Ferropem est un acteur économique et social majeur du territoire de la Maurienne, employant près de **170 salariés** sur le site de Montricher-Albanne, et dont la suspension d'activité pourrait entraîner d'ores et déjà la mise en **chômage partiel** de ces effectifs à compter du 7 octobre prochain ;

**CONSTATANT** que cette crise est directement liée à un **dumping massif** de la part de la Chine, qui, faute de pouvoir écouler ses volumes aux États-Unis, inonde le marché européen de silicium à des **prix cassés** ;

**SOULIGNANT** que cette concurrence déloyale a entraîné l'effondrement du prix de vente du silicium, rendant la production de Ferroglobe **non viable**, car le coût de production dépasse le prix du marché ;

**S'INQUIÉTANT** de la décision de Ferroglobe de mettre en pause, **jusqu'à la fin de l'année 2025**, trois de ses usines, dont celle de Montricher-Albanne, avec l'épuisement des stocks prévu pour cette échéance ;

**RAPPELANT** que le silicium a été reconnu au niveau européen comme un **matériau critique et stratégique**, nécessitant un objectif de production minimale de 40 % sur le sol européen (soit 160 000 tonnes) ;

**ALERTANT** sur le fait que l'arrêt des usines de Ferroglobe, qui représente **90 % de la production européenne**, place l'Europe en situation de **dépendance totale** vis-à-vis des importations, compromettant notre souveraineté industrielle, notamment sur la filière de l'armement, et la sécurité de nos approvisionnements. L'absence de production européenne de silicium est prévue dès le 1er octobre ;

**PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE :**

**Article 1** : D'apporter son **soutien total et inconditionnel** aux salariés et à la direction du site de Ferropem-Le Bochet, mais aussi aux sites d'Anglefort dans l'Ain et Des Clavaux dans l'Isère, ainsi qu'aux territoires durement touchés par ces suspensions d'activité notamment sur la sous-traitance, à commencer par les communes de Montricher Albanne et Saint-Julien-Montdenis ;

**Article 2** : D'appeler solennellement **l'Union Européenne, et en particulier la commission européenne et le parlement européen**, et ses représentants, à intervenir pour mieux réguler ce marché et protéger nos fleurons industriels, avec une nouvelle clause de sauvegarde adaptée à la situation ;

**Article 3** : D'appeler solennellement le Gouvernement français, et en particulier **Monsieur le Premier Ministre, et ancien Ministre de la défense, Sébastien Lecornu et Monsieur le Ministre démissionnaire de l'Industrie et de l'Énergie Marc Ferracci**, à poursuivre avec la plus grande détermination les démarches

engagées pour obtenir, au niveau de l'Union Européenne, l'instauration **urgente d'une nouvelle clause de sauvegarde** ;

**Article 4** : D'appeler solennellement la **Région, et en particulier son Président Monsieur Fabrice Pannekoucke**, à peser de tout son poids pour notre démarche et en soutien au tissu économique local, notamment les sous-traitants de cette usine ;

**Article 5** : D'exiger que cette nouvelle clause de sauvegarde **inclue explicitement le silicium et le ferrosilicium**, afin de rétablir une **concurrence loyale** et de garantir la pérennité des entreprises stratégiques de l'électrométallurgie comme Ferroglobe/Ferropem ;

**Article 6** : De considérer l'enjeu du maintien de l'activité de Ferropem comme une question de **souveraineté industrielle nationale et européenne**, et d'assurer que toutes les mesures soient prises pour que la production puisse reprendre **au plus vite** et de manière **pérenne** à Montricher-Albanne ;

**Article 7** : Que la présente motion soit transmise immédiatement à :

- Monsieur le Premier Ministre,
- Monsieur le Ministre de l'Industrie et de l'Énergie,
- Monsieur le Préfet de la Savoie,
- Monsieur le Président de la Région
- Mesdames et Messieurs les Parlementaires européens, nationaux et régionaux du Département

<b>Délibération n° 2025 10 15 3</b>	<b>MOTION DE SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS ET SOUTIEN DE L'ENGAGEMENT INTERCOMMUNAL POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE PHARMACEUTIQUE DE PROXIMITE</b>
---	---

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant que :**

- La Commune prend acte et soutient fermement la délibération du Conseil Municipal de Saint-Julien-Montdenis du 26 août 2025, exprimant une vive inquiétude face à la fermeture annoncée de l'unique pharmacie communale à l'automne ;
- La Commune soutient le maintien de ce service essentiel au titre de ses compétences statutaires, notamment la **redynamisation du commerce de centre-bourg, l'aménagement du territoire**, et la **cohésion sociale** par l'intermédiaire de son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;
- La perte de cette pharmacie, qui assurait un service essentiel pour la population depuis de nombreuses années, aggrave le risque de **renoncement aux soins** pour les populations vulnérables, en particulier les **personnes âgées et à mobilité réduite** ;
- La fermeture de cette officine est un facteur aggravant de la **problématique de l'absence de pharmacie de garde** en Cœur de Maurienne, augmentant les astreintes pour les pharmacies restantes en Maurienne, ce qui menace la continuité du service d'urgence pour l'ensemble du bassin de vie.

**Décision :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**ARTICLE 1** : **D'APPORTE**R un soutien plein et entier à l'initiative du Conseil Municipal de Saint-Julien-Montdenis contre la fermeture de l'officine et pour le maintien d'un service pharmaceutique de proximité ;

**ARTICLE 2 : SOUTIENT** l'engagement de la Communauté de Communes 3CMA en faveur de l'accès aux soins comme élément structurant de l'attractivité territoriale. Cet engagement s'articule autour de l'encouragement à la présence médicale et paramédicale sur l'ensemble du territoire ;

**ARTICLE 3 : D'INTEGRER** la recherche d'une solution pour la pharmacie de Saint-Julien-Montdenis (dépôt de médicaments, solution mobile, etc.) dans les travaux en cours, notamment par :

- L'engagement d'un travail collaboratif avec les acteurs de santé pour la structuration de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) ;
- L'intégration de la dimension pharmaceutique dans l'étude de faisabilité d'un éventuel Centre de Santé Intercommunal en Cœur de Maurienne.

**ARTICLE 4 : DE MANDATER** le Président de la Communauté de Communes 3CMA pour interpeller conjointement avec Monsieur le Maire de Saint-Julien-Montdenis les autorités compétentes (ARS, Préfecture, Ordre des Pharmaciens) et les informer de l'importance de la situation au nom de l'ensemble du territoire de la 3CMA.

Fin de la séance à 18h54

**Le Maire, Roger BLANC-COQUAND**